
SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal de la réunion du Sénat du jeudi 23 janvier 2025 tenue à 11 h 30 au Salon Sportex.

Présences : David Alper, Hélène Archambault, Youssef Bezzahou, Nicolas Bouffard, Sophie Bouffard, Lise Brin, Paul Brochu, Antoine Cantin-Brault, Peter Dorrington, Richard Fréchette, Daniel Gagné, Frédéric Jubinville, Jouwairia Lahboub-Daayf, Thierry Lapointe, Jeff Leclerc, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Anne-Marie Maupertuis, Jonathan Tshingani Mboma, Paul Morris, Karim Mzabi, Patrick Noël, Moses Nyongwa, Christian Perron, Janelle Ritchot, Étienne Rivard, Carmen Roberge, Anne Séchin, Beydi Traoré, Darcelle Vigier, Faïçal Zellama

Absences motivées : Alexandre Brassard, Aileen Clark, Mélanie Cwikla, Marie-Élaine Desmarais, Shannon Jackson, Latifa Koussih, Katelyn North, Jules Rocque, Jean Valenti

Absences : Ariane Harvey, Cassandra Ruest, Saïd Bouthaim

Personne observatrice : Marie-Michèle Vienneau

Présidente : Sophie Bouffard (rectrice)

Personne-ressource : Christian Perron

Secrétaire d'assemblée : Brigitte Kemp-Chaput

La rectrice offre ses meilleurs vœux aux membres du Sénat lors de cette première réunion de l'année 2025.

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
A1. Adoption de l'ordre du jour

Le sénateur Alper demande la modification de l'ordre du jour pour permettre l'ajout du sujet « Plateforme X » à la section *K. Affaires nouvelles*. Une brève discussion s'ensuit afin de préciser la nature du sujet.

SÉNAT-230125-1 PROPOSITION : Carmen Roberge / Darcelle Vigier
Que l'ordre du jour de la réunion régulière du Sénat en date du 23 janvier 2025 soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

Section B : PROCÈS-VERBAL
B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2024

SÉNAT-230125-2 PROPOSITION : Anne Séchin / Hélène Archambault
Que le procès-verbal de la réunion du Sénat du 21 novembre 2024 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2024

La rectrice fait un suivi à son rapport du 21 novembre dernier concernant les nouvelles mesures d'IRCC. Elle signale que le travail se poursuit avec l'ACUFC et qu'elle espère pouvoir fournir des détails portant sur l'année académique 2025-2026 à la réunion du mois de février 2025.

Lors de la dernière réunion du Sénat, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Peter Dorrington, a annoncé qu'un forum serait organisé afin de permettre aux membres du corps professoral d'échanger librement sur l'élimination des matières enseignables comme exigence pour l'obtention du brevet d'enseignement. Cette initiative fait suite à l'annonce du gouvernement manitobain de modifier les normes d'obtention du brevet d'enseignement au Manitoba. Le vice-recteur Dorrington signale que le forum s'organisera prochainement et viendra renseigner la façon dont l'Université de Saint-Boniface (USB) choisira de procéder avec la question. Il ajoute que toute modification des conditions d'admission à la Faculté d'éducation ne pourrait pas entrer en vigueur avant le mois d'octobre 2026, au plus tôt, en raison des modalités d'approbation en place.

Section C : CABINET DE LA RECTRICE

C1. Rapport de la rectrice
Aucun rapport.

C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Aucun rapport.

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

D1. Calendrier universitaire et collégial 2025-2026

La registraire, Christine Mahé-Napastiuk, se réfère au calendrier académique universitaire et collégial proposé pour l'année 2025-2026 et souligne quelques éléments en lien avec les dates butoirs, les fermetures, les congés, les semaines de relâche et les collations des grades. Une discussion s'ensuit au sujet de certaines préoccupations face à la date limite d'inscription fixée au 2 septembre 2025. Il y a également questionnement sur la possibilité de modifier cette date. La registraire consultera ses homologues afin de vérifier si une telle modification se trouve dans leurs considérations.

La date limite d'ajout de cours fixée au 17 septembre 2025 soulève un certain nombre de questions, notamment quant aux répercussions sur les membres de la population étudiante pouvant avoir manqué deux semaines de cours en raison de leur inscription tardive.

Il y a également questionnement sur le moment désigné pour la semaine de relâche d'automne. Une personne sénatrice signale que la semaine de relâche d'automne semble trop tardive. Une discussion s'ensuit. Le secrétaire général de l'Université du Manitoba, Jeff Leclerc, indique que le Sénat de cette université a discuté de son propre calendrier académique pour l'année 2025-2026 en novembre dernier, et qu'il y a également quelques personnes sénatrices de cet établissement pour qui la semaine de relâche semble trop tardive. Il ajoute qu'une discussion à ce sujet est prévue avec les doyens des Facultés de l'Université du Manitoba.

Les questions en lien avec la date limite du 17 septembre 2025 et du moment désigné pour la semaine de relâche d'automne seront confiées au Bureau de direction du Sénat pour considération en tenant compte des modalités de l'affiliation avec l'Université du Manitoba.

Une brève discussion a lieu concernant la semaine d'orientation pour les étudiants internationaux.

Pour faire suite au commentaire du sénateur Noël, la date du 10 avril 2026 sera ajoutée au calendrier pour l'activité de la *Journée du savoir*.

SÉNAT-230125-3

PROPOSITION : Patrick Noël / Faïçal Zellama

Que le Sénat adopte le calendrier académique universitaire et collégial 2025-2026 tel que modifié.

ADOPTÉE

Section E :

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au cours de chaque assemblée au Sénat, il y a une période de questions de dix (10) minutes, au maximum. Les questions doivent être présentées au secrétaire général (cperron@ustboniface.ca) au moins vingt-quatre (24) heures avant l'assemblée.

Le sénateur Noël est invité à présenter les questions qu'il a soumises :

Mise en contexte 1

À quelques exceptions près, les professeurs n'ont pas accès à OneWorld et doivent se fier aux listes de classe sur eCAMPUS. Or plusieurs professeurs ont noté que leurs listes de classe des cours de l'hiver n'avaient pas encore été mises à jour sur eCAMPUS rendu au mois de décembre. Ce serait utile de sensibiliser le STI quant aux défis que posent ces délais de synchronisation inacceptables et leurs impacts sur notre enseignement.

- La préparation d'un cours commence bien avant le début d'un semestre et peut varier en fonction du nombre d'étudiants inscrits. C'est particulièrement le cas pour les laboratoires qui nécessitent une préparation préalable de matériel pour les séances pratiques et des commandes à passer d'avance.
- Pour plusieurs laboratoires, les étudiants sont tenus de suivre des formations de sécurité en ligne avant d'arriver à la première séance pratique. Ces formations peuvent varier en fonction de la nature des manipulations planifiées dans le cadre du laboratoire. Sans liste de classe à jour, les professeurs sont incapables de communiquer avec les étudiants pour en faire le rappel et vérifier qu'ils ont bien reçu les formations préalables avec les enjeux de sécurité que cela implique.
- Un professeur de chimie a appris dans une conversation informelle que sa section de laboratoire de l'hiver était pleine à 32 étudiants, alors que son eCAMPUS affichait 0 étudiants et qu'en plus de cela une vingtaine d'étudiants avaient été refusés faute de place.
- Un professeur qui souhaitait ouvrir ses sites d'appui de l'automne 2024 avant la rentrée a rapporté que les accès étaient bloqués même si les paramètres du cours avaient été correctement configurés pour leur ouverture dès août.

Question 1 :

Si dans d'autres universités les professeurs sont en mesure de voir les changements à leurs listes de classe en temps réel, pourquoi cela n'est-il pas possible dans une université comme l'USB?

Si le STI est incapable d'assurer la synchronisation automatique des listes de classe de eCAMPUS à celles de OneWorld, l'USB ne devrait-elle pas considérer donner accès à OneWorld à tous les professeurs?

Le vice-recteur à l'administration et aux finances, Richard Fréchette, indique que l'USB s'engage à poursuivre ses efforts pour améliorer l'intégration entre les systèmes et à offrir au corps professoral une démarche et une expérience plus efficaces et plus agréables. Il poursuit en soulignant les points suivants :

- Les équipes impliquées dans ce projet de grande envergure ainsi que les consultants externes de l'USB sont à l'œuvre depuis plusieurs semaines pour résoudre les défis d'intégration.
- L'intégration entre les systèmes représente un progrès significatif pour simplifier la gestion des cours et améliorer l'expérience du corps professoral et celle de la population étudiante. Plus particulièrement, cette intégration permet aux membres du corps professoral d'exploiter un seul système et d'éviter la double saisie de données.
- L'initiative en question permet de centraliser l'information et de réduire le fardeau administratif.

Afin d'apporter des précisions, le vice-recteur Fréchette souligne qu'en offrant un point d'accès unique, l'USB vise à :

- gagner en efficacité en éliminant la double saisie et les tâches redondantes ;
- améliorer la précision en réduisant les risques d'erreurs liées à la saisie manuelle des données ; et
- simplifier la gestion des cours en centralisant toutes les informations pertinentes sur un seul portail.

Le vice-recteur poursuit en reconnaissant que la mise en œuvre de cette intégration est très complexe et est accompagnée de défis en lien avec les processus liés aux dossiers étudiants, à la gestion des cours et à l'utilisation d'eCampus. Les équipes de spécialistes travaillent à résoudre les problèmes et à améliorer la stabilité du système. Le vice-recteur termine en rappelant que le partage des inquiétudes concernant le projet Cumulus est important et apprécié.

Mise en contexte 2

Le système actuel pour la saisie des notes finales exige qu'on fournisse une note numérique sur eCAMPUS, car semble-t-il les barèmes de eCAMPUS et de OneWorld sont basés sur des valeurs numériques. En tout cas, en pratique cela revient à imposer aux professeurs un système d'évaluation établi par le STI. Alors qu'en réalité cela devrait plutôt être le contraire. C'est le professeur qui possède les compétences requises pour décider du système d'évaluation de ses cours et c'est à son université de lui fournir les outils nécessaires pour l'appliquer.

Questions 2 :

Ironiquement, anciennement on pouvait tout simplement soumettre une note lettre (alphabétique) avec l'ancien système Blackbaud. Pourquoi avons-nous migré vers un système inférieur ? Ne s'agit-il pas ici d'une question de liberté académique?

Le vice-recteur Dorrington indique qu'en milieu postsecondaire, le droit d'établir la note finale que mérite chaque personne étudiante constitue depuis toujours un aspect fondamental de la liberté académique. Il explique que la nouvelle obligation de saisir dans *eCampus* une note numérique finale sur 100 plutôt qu'une note alpha n'enfreint en rien la liberté académique du corps professoral.

Le vice-recteur rappelle au Sénat que dans le cadre de tous les cours, la personne professeure doit, depuis toujours, arriver à une note finale sur 100 pour chaque membre de sa classe. Avant la mise en œuvre du nouveau progiciel *OneWorld*, la personne professeure utilisait le barème établi pour le cours afin de traduire lui ou elle-même cette note numérique en note alpha. C'est la note alpha que la personne professeure saisissait dans *eCampus* pour chaque membre de sa classe.

Le vice-recteur poursuit en expliquant que dans le cadre de l'implantation du progiciel *OneWorld*, l'administration demande simplement au corps professoral de saisir dans *eCampus* plutôt la note numérique finale. Le progiciel *OneWorld* est programmé pour traduire la note numérique finale de chaque personne étudiante en une note alpha, selon le barème préalablement établi. Cela veut dire que l'on arrive exactement au même résultat qu'auparavant : une note alpha finale calculée à partir de la note numérique finale, et cela, en fonction du barème établi. C'est la note alpha finale qui continuera de figurer sur le relevé de notes des personnes étudiantes. La seule différence est que *OneWorld* applique le barème pour arriver à la note alpha finale.

Le vice-recteur conclut en soulignant que la note alpha finale de chaque personne étudiante continue d'être calculée en fonction de la note numérique finale établie par les membres du corps professoral et il affirme que l'Université continue de respecter entièrement la liberté académique du corps professoral en ce qui concerne l'attribution de notes finales.

Une discussion s'en suit.

Section F :

RAPPORTS DES UNITÉS ACADÉMIQUES

Les rapports d'étape des unités académiques sont présentés en novembre et février et les rapports annuels sont présentés en juin.

Section G : G1.

RAPPORTS DES COMITÉS PERMANENTS

Comité d'étude des cours et des programmes (CECP)

La présidente du CECP, Carmen Roberge, présente les propositions soumises de la part de la Faculté d'éducation et des études professionnelles et de la Faculté des arts et Faculté des sciences.

Faculté d'éducation et des études professionnelles

SÉNAT-230125-4

PROPOSITION : Carmen Roberge / Claudine Lupien

Que le Sénat adopte les propositions de suppressions, d'introductions et de modifications de cours et de programmes pour la Faculté d'éducation et des études professionnelles telles que proposées et modifiées :

- i. Que le Sénat adopte les propositions de suppression des cours SWRK 2101 *Perspectives sur les transitions de la vie et de l'individu*, SWRK 3111 *Perspectives sur la déviance*, telles que soumises par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- ii. Que le Sénat adopte la proposition d'introduction du cours SWRK 2031 *Communication and Relational Skills in Social Work*, telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de ressources disponibles et de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- iii. Que le Sénat adopte les propositions de modification des cours SWRK 1313 *Émergence de l'État-providence canadien de bien-être social*, SWRK 2033 *Travail social et santé mentale*, SWRK 2043 *Travail social auprès des individus et familles*, SWRK 2053 *Travail social auprès des communautés*, SWRK 2073 *Travail social auprès des petits groupes*, SWRK 2081 *Habiletés en communication interpersonnelle*, SWRK 2093 *Travail social et comportement humain*, SWRK 2113 *L'analyse des politiques de bien-être social*, SWRK 2651 *Aspects sociaux du vieillissement*, SWRK 3103 *Méthodologie de la recherche en travail social*, SWRK 3141 *Introduction à la pratique du travail social*, SWRK 3151 *Formation à la pratique du terrain I*, SWRK 3153 *Formation à la pratique du terrain I : Reconnaissance des acquis*, SWRK 4051 *Sujets spéciaux*, SWRK 4071 *Problèmes sociaux et pratique du travail social*, SWRK 4081 *Enjeux actuels en bien-être social*, SWRK 4121 *Formation à la pratique du terrain 2*, SWRK 4131 *Habiletés en communication interpersonnelle avancée*, SWRK 4213 *Les perspectives féministes de la pratique du travail social*, SWRK 4221 *Peuples autochtones et pratique du travail social*, SWRK 4303 *Champs d'intervention et de pratique du travail social*, telles que soumises par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- iv. Que le Sénat adopte la proposition de modification du programme Baccalauréat en travail social telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- v. Que le Sénat adopte les propositions de suppression des cours EDUA 1801 *Psychologie de l'apprentissage et de l'enseignement 1 : Théorie et pratique*, EDUA 2801 *Psychologie de l'apprentissage et de*

l'enseignement 2 : Éducation spéciale, EDUA 2901 *Le rôle de l'école dans la société*, EDUB 2511 *L'intégration de la langue dans toutes les matières*, EDUB 2211 *Perfectionnement du français oral et écrit*, telles que soumises par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

- vi. Que le Sénat adopte la proposition de suppression du cours EDUB 4021 *Didactiques - élémentaire*, telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- vii. Que le Sénat adopte les propositions d'introduction des cours EDUA 3001 *Le rôle de l'école dans la société*, EDUA 3801 *Psychologie de l'apprentissage et de l'enseignement 1 : Théorie et pratique*, EDUA 4801 *Éducation inclusive*, EDUB 3001 *Valorisation et enrichissement de son bagage francophone*, EDUB 3103 *La littérature dans toutes les matières*, EDUB 4001 *Didactique en espagnol (secondaire)*, EDUB 4055 *Didactique en arts langagiers - élémentaire*, EDUB 4057 *Didactique en mathématiques - élémentaire*, EDUB 4059 *Didactique en sciences de la nature - élémentaire*, EDUB 4063 *Didactique en sciences humaines - élémentaire*, telles que soumises par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de ressources disponibles et de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- viii. Que le Sénat adopte la proposition de modification du cours EDUB 4161 *Didactique en éducation physique*, telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- ix. Que le Sénat adopte la proposition de modification du programme B. Éd. voie primaire et intermédiaire telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- x. Que le Sénat adopte la proposition de modification du programme B. Éd. voie secondaire telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- xi. Que le Sénat adopte la proposition d'introduction du tutoriel GRAD 7301 *Intégrité en recherche*, telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de ressources disponibles et de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉES

Propositions de la Faculté des arts et Faculté des sciences

Faculté des sciences

SÉNAT-230125-5

PROPOSITION : Carmen Roberge / Thierry Lapointe

Que le Sénat adopte les propositions d'introductions et de modifications de cours pour la Faculté des arts et Faculté des sciences telles que proposées et modifiées :

- i. Que le Sénat adopte la proposition d'introduction du cours BIOL 3361 *Comportement animal*, telle que soumise par la Faculté des arts et Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de ressources disponibles et de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- ii. Que le Sénat adopte les propositions de modification des cours MATH 1701 *Calcul II*, MBIO 1011 *Microbiologie I*, telles que soumises par la Faculté des arts et Faculté des sciences et qu'elles soient recommandées au Sénat, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- iii. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'annuaire Baccalauréat en sciences général telle que soumise par la Faculté des arts et Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉES

Faculté des arts

SÉNAT-230125-6

PROPOSITION : Carmen Roberge / Thierry Lapointe

Que le Sénat adopte les propositions d'introductions et de modifications de cours pour la Faculté des arts et Faculté des sciences telles que proposées et modifiées :

- i. Que le Sénat adopte la proposition d'introduction du cours ENVR 2005 *Sujet choisi d'expérience de terrain en environnement*, telle que soumise par la Faculté des arts et Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de ressources disponibles et de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- ii. Que le Sénat adopte les propositions d'introduction des cours INDG 1221 *Les peuples autochtones au Canada 1*, INDG 1241 *Les peuples autochtones au Canada 2*, INDG 2001 *Sujets particuliers 1*, INDG 3001 *Sujets particuliers 2*, telles que soumises par la Faculté des arts et Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de ressources disponibles et de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- iii. Que le Sénat adopte les propositions d'introduction des cours SPAN 2201 *Études sur le monde hispanophone, langue et culture 1*, SPAN 3201 *Études sur le monde hispanophone, langue et culture 2*, telles que soumises par la Faculté des arts et Faculté des sciences,

pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de ressources disponibles et de l'approbation de l'Université du Manitoba.

- iv. Que le Sénat adopte la proposition de modification du cours FRAN 2423 *Folie et déficience intellectuelle dans la littérature canadienne d'expression française*, telle que soumise par la Faculté des arts et Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- v. Que le Sénat adopte les propositions de modification des cours POLS 1503 *Introduction à la politique 1*, POLS 2003 *Introduction à la politique comparée 1*, POLS 2005 *Introduction à la politique comparée 2*, POLS 2043 *Introduction à la politique globale 1*, POLS 2045 *Introduction à la politique globale 2*, POLS 2513 *Pensée politique classique*, POLS 2515 *Pensée politique moderne*, POLS 3621 *Violence politique*, telles que soumises par la Faculté des arts et Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- vi. Que le Sénat adopte les propositions de modification des cours SPAN 1171 *Introduction à l'espagnol 1*, SPAN 1191 *Introduction à l'espagnol 2*, SPAN 1263 *Espagnol intermédiaire : grammaire et conversation 1*, SPAN 1273 *Espagnol intermédiaire : grammaire et conversation 2*, telles que soumises par la Faculté des arts et Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉES
(1 abstention)

- G2. Comité de la bibliothèque
Le rapport du comité est reçu à titre d'information.
- Section H : RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS
Aucun rapport.
- Section I : HUIS CLOS
Aucun.
- Section J : RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA
 - J1. Rapport de la réunion du 4 décembre 2024
La rectrice commente le rapport qui est reçu à titre d'information.
 - J2. Rapport de la réunion du 8 janvier 2025
La rectrice commente le rapport qui est reçu à titre d'information.
- Section K : AFFAIRES NOUVELLES
 - K1. Plateforme X

En réaction aux récents événements politiques aux États-Unis, le sénateur Alper fait une proposition en lien avec l'utilisation de la plateforme X (anciennement Twitter) à l'USB. Une discussion s'ensuit sur l'utilisation de la

plateforme dans divers secteurs de l'Université et notamment un questionnement sur la place qu'occupe le sujet d'utilisation institutionnelle des réseaux sociaux au Sénat compte tenu la nature de ce dernier et les pouvoirs qui lui sont confiés.

Une personne sénatrice signale qu'elle s'abstiendra du vote, puisque cet élément ne figurait pas à l'ordre du jour de la convocation initiale. Par conséquent, tous les membres du Sénat n'ont pas l'occasion de participer à la discussion et au vote.

SÉNAT-230125-7

PROPOSITION : David Alper / Anne Séchin

Que le Sénat recommande que l'Université de Saint-Boniface ferme son compte X.

ADOPTÉE

(11 en faveur, 3 contre, 7 abstentions)

Section L :
L1.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le jeudi 27 février 2025 à 11 h 30 au Salon Sportex.

Section M :

LEVÉE DE LA SÉANCE

Jeff Leclerc propose la levée de la séance à 12 h 56.

La présidente,

Le secrétaire général,



Sophie Bouffard

Christian Perron